



Communiqué de presse

Bruxelles, le 24 février 2017

Le projet de loi « Travail Faisable et maniable » approuvé hier soir à la Chambre

Le 28 octobre dernier, le Conseil des ministres approuvait le plan « Travail faisable et maniable ». Avec cette réforme, le Ministre Peeters souhaite une modernisation du droit du travail belge, sans toucher à son noyau. Le « Travail faisable et maniable » entend renforcer la flexibilité dont bénéficient les entreprises et les travailleurs et ainsi rendre le travail faisable pour les travailleurs qui cherchent un équilibre entre travail et temps libre, car ils doivent rester actifs plus longtemps, et maniable pour les entreprises qui veulent être compétitives et efficaces. Le projet reprend 14 mesures qui offrent de nombreuses opportunités aux entreprises, dont certaines pourraient être directement applicables et d'autres qui devraient être activées par les secteurs.

Le projet de loi « Travail faisable et maniable » vient d'être voté et approuvé hier soir par les députés à la Chambre. Depuis sa présentation par le Ministre Peeters, Partena Professional souhaite aider les entrepreneurs à y voir plus clair dans les différentes mesures et leurs offrent régulièrement des éclairages sur le sujet.

A l'occasion du vote, Yves Stox, Senior Legal Consultant de Partena Professional, est à votre disposition pour une interview afin de répondre à vos questions et offrir un regard d'expert sur ces nouvelles mesures.

Pour de plus amples informations ou une interview avec Yves Stox, Senior Legal Counsel chez Partena Professional, veuillez contacter :

PRIDE – Sophie Boving – sophie.boving@pr-ide.be – 02 679 75 54

PRIDE – Isabelle Verdeyen – isabelle.verdeyen@pr-ide.be – 02 792 16 58

Partena Professional – Greet Santy – greet.santy@partena.be – 02 549 30 87

À propos de Partena Professional

Partena Professional est un prestataire de services qui met résolument l'accent sur l'entrepreneuriat et la gestion du personnel. Partena Professional soutient et accompagne les starters, PME et grandes entreprises dans leurs démarches administratives et leur politique RH. Nous proposons des services en rapport avec la création d'entreprises, le statut social des indépendants, la gestion de la paie, du personnel et de ses allocations familiales, le contrôle médical en cas d'absentéisme, des formations, du conseil juridique et tout type de consultance (RH, juridique, ...). Quelques 1500 collaborateurs sont au service de plus de 200.000 entreprises et indépendants et réalisent 150 millions d'euros de chiffre d'affaires par an. Plus d'informations sur www.partena-professional.be